EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
3ème Trimestre 2022

Sommaire :

1. Introduction 2
2. Résultats principaux 3
3- Investigations 4
4. Opérations 6
5. Juridique 8
6. Formations 13
7. Médias 16
8. Relations extérieures 18
9. Conclusion 19

1. Introduction

EAGLE Sénégal est une structure implantée au Sénégal à la suite de l'association Wara Conservation Project qui fut une des organisations membres du réseau EAGLE Network, pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique en collaboration avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable depuis octobre 2013. EAGLE Sénégal suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 6ème projet du réseau EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défenses et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le troisième trimestre 2022 a été marqué par quelques activités notamment deux opérations et quatre formations. Le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et du développement Durable, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République) de France (Service de Sécurité Intérieur) se poursuit.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT et ECF

2. Résultats principaux

Au cours du **troisième trimestre 2022**, un total de **14** investigations a été organisé à travers des missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **15** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des trafiquants de faune ou braconniers importants. Au cours du troisième trimestre 2022, le projet a assisté les forces de défense et de sécurité à la réalisation de **02** opérations de lutte contre le trafic de faune qui ont abouti à l'interpellation de **02** présumés trafiquants. Il convient de noter qu'il s'agit dans ces cas, de trafic national de faune. Ces interpellations ont permis la saisie de **02** peaux de léopard, **02** peaux de crocodile, **03** pattes d'oryctérope, **10** bracelets en ivoire d'éléphant, **07** pendentifs en ivoire d'éléphant, **02** colliers en ivoire d'éléphant et **01** bague en ivoire.

Consécutivement à ces interpellations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas.

Parmi les personnes interpellées, **01** personne a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis. La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, demeure primordiale. L'une des personnes interpellées est de nationalité malienne.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et le suivi de la collaboration avec les différents partenaires, EAGLE a procédé à **01** formation en cynotechnique et **03** formations au niveau de trois frontières notamment Keur Ayip, Karang et Kidira au courant de ce troisième trimestre.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques, et notamment les Ambassades des Pays Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

L'accord de partenariat signé entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en application.

3- Investigations

Indicateur

Nombre d' investigations menées	**14**
Investigation ayant abouti à une opération	**02**
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre	**15**

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

Lors de ce troisième trimestre 2022, les enquêtes et observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins et de petits félins restent toujours les produits les plus trafiqués au Sénégal. **EAGLE Sénégal** a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.

Analyse rapide

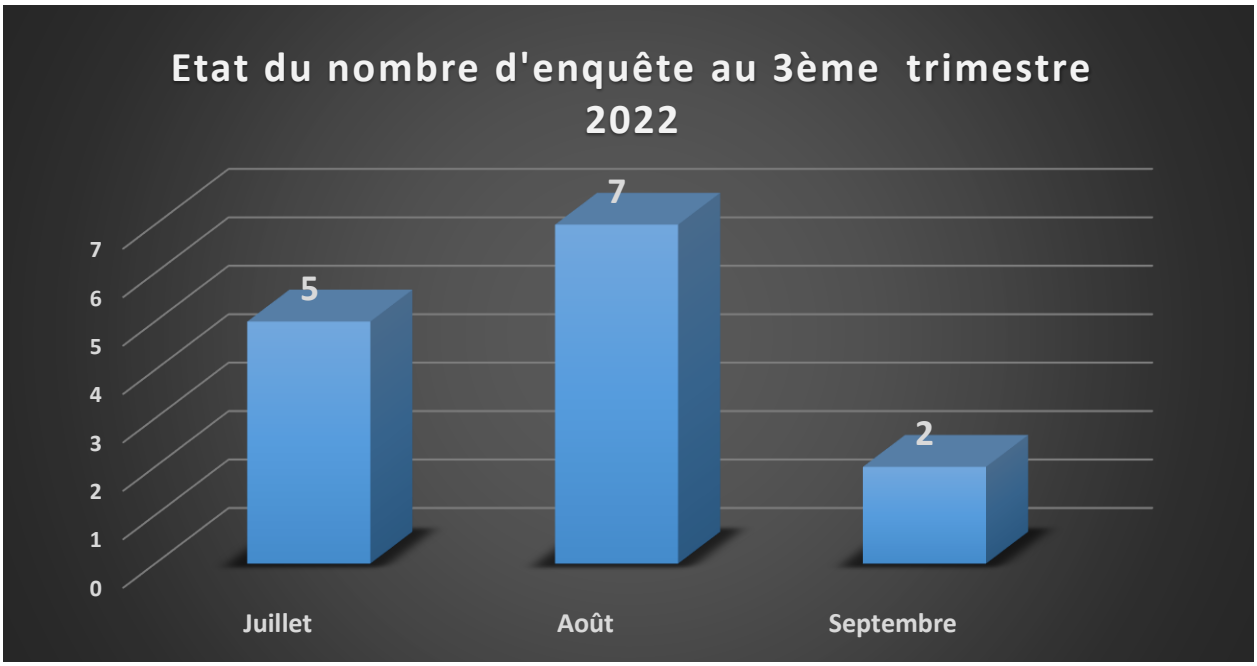

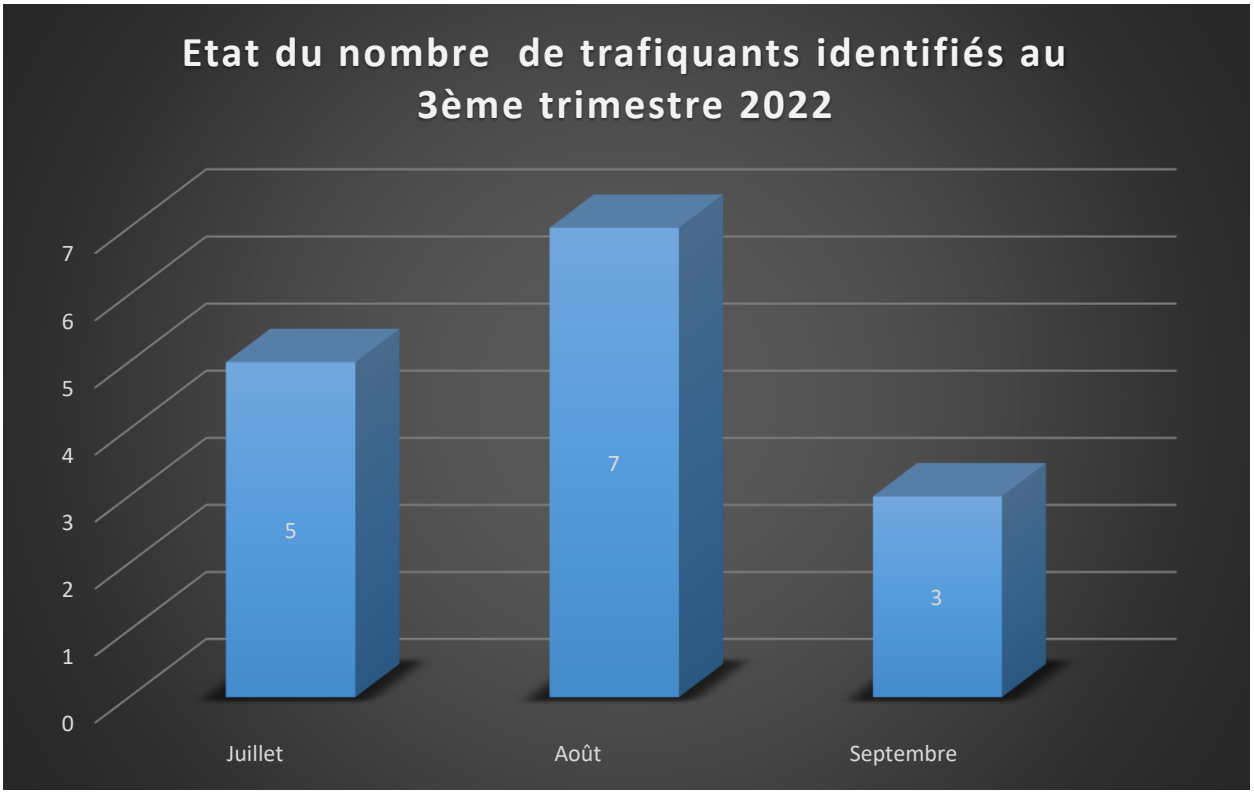

4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	**02**
Nombre de personnes arrêtées	**02**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

- **Au troisième trimestre 2022**, 02 opérations.
- **Le 27 Juillet 2022**, à **13 h 30 mn** à Saly, une opération mixte a été menée par le Secteur des Eaux et forêts de Mbour en collaboration avec les éléments du commissariat urbain de Saly et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Daouda DICKO dans la commune de Saly au niveau du restaurant Royal Burger, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale de dix (10) bracelets en ivoire d'éléphant, sept (07) en ivoire d'éléphant, deux (02) en ivoire d'éléphant et une bague en ivoire d'éléphant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 28 Juillet 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mbour. Il a bénéficié d'un retour de parquet. Il a été placé en détention provisoire et son audience a été fixée le 04 Aout 2022.

- **Le 23 Septembre 2022**, à 15 h 15 mn à Tambacounda, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du commissariat central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Mamadou NABO dans la commune de Tambacounda au niveau de l'hôtel Le Virage situé à la sortie de Tamba, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale de deux (02) peaux complètes de léopard et deux (02) peaux complètes de crocodile conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 26 Septembre 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda.

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis audience	• **02** (Tribunal d'instance de Mbour affaire MP et DEFCCS c/ Daouda DICKO)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt	• **02** (Daouda DICKO à la maison d'arrêt et de correction de Mbour et Mamadou NABO à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	• **00**
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	• **01** (Daouda DICKO)
Nombre de trafiquants en attente de procès	• **01** (Mamadou NABO)
Nombre de trafiquants en fuite	• **00**
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement	• **00**

1. Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières
2. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique
3. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes
4. Appui à la rédaction des PV
5. Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires
6. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés
7. Communication permanente avec les autorités
8. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts impliqués dans les procédures.
9. Au courant de ce **3ème trimestre 2022**, le département juridique a assisté à deux opérations, deux suivis d'audience, a reçu une décision de justice. Par ailleurs le département juridique a participé à trois formations et a fait une visite de sensibilisation.

- **<u>Operations :</u>**
- **Le 27 Juillet 2022** vers 13 heures, à Saly-Portudal une opération mixte a été menée par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols en collaboration avec les éléments du Commissariat Urbain de Saly-Portudal et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal au restaurant Royal Burger. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, à la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Daouda DICKO de nationalité malienne en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées notamment dix (10) bracelets, deux (02) colliers, une (01) bague en ivoire d'éléphant et sept (07) pendentifs en ivoire d'éléphant, conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. L'ivoire d'éléphant est intégralement protégé au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.
- Le mis en cause a été auditionné par le Chef secteur des Eaux et Forêts le même jour et placé en garde à vue au Commissariat Urbain de Saly-Portudal. La valeur des produits est estimée à 620.000 F CFA sur le marché local.
- **Le 28 Juillet 2022,** le mis en cause Daouda DICKO a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mbour, après sa durée légale de garde à vue. Il a fait l'objet d'un retour de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mbour avant d'être placé sous mandat de dépôt.

Son audience a été fixée au Jeudi 04 Août 2022.

- **Le 23 Septembre 2022** à **15H 15mn**, à Tambacounda une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Tambacounda et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal à l'hôtel le virage. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, à la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé Mamadou NABO de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, de circulation et de tentative de commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées notamment deux (02) peaux de léopard et deux (02) peaux de crocodile, conformément aux articles L 27 alinéa 3 et L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune. Le léopard et le crocodile sont des espèces intégralement protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.

- Le mis en cause a été auditionné par La Direction des Parcs Nationaux le même jour, puis par la police le lendemain (24 Septembre 2022). Il a été placé en garde à vue au Commissariat Central de Tambacounda. La valeur des produits est estimée à 550 000 F CFA sur le marché local. Il est poursuivi pour abattage, importation, détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées.
- **Le 26 Septembre 2022,** le mis en cause Mamadou NABO a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda, après sa durée légale de garde à vue. Il a été placé sous mandat de dépôt le même jour à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda.

Son audience a été fixée au Mercredi 05 Octobre 2022 devant le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda

- **Audiences :**
- Deux audiences se sont tenues ce mois d'Août.
- **Le 04 Août 2022** s'est tenue au Tribunal d'Instance de Mbour, l'audience opposant le Ministère Public et la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservations des Sols contre Daouda DICKO. Le Tribunal d'Instance de Mbour a renvoyé l'affaire au 11 Août 2022 sur demande du prévenu pour se constituer un avocat.
- **Le 11 Août 2022**, le Tribunal d'Instance de Mbour a mis l'affaire en état d'être jugée. Il a interrogé et instruit le prévenu sur son identité et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance de Mbour.
- Selon le procureur audiencier, la matérialité des faits ne souffre d'aucune contestation car le prévenu Daouda DICKO présent à la barre a lui-même reconnu être coupable des faits qui lui sont reprochés. Il rappelle que la justice a l'obligation de protéger notre environnement. Selon le procureur audiencier, aujourd'hui notre faune est dévastée et il est de notre devoir de mettre fin à ces hostilités envers elle. Pour cela il a requis que le Tribunal déclare le prévenu Daouda DICKO coupable de détention, de circulation et de tentative de commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées sans permis et de le condamner à une peine de trois (03) mois ferme en application des articles L32 du code de la chasse et de la protection de la faune, D32, et D36 du décret d'application du code de la chasse et de la protection de la faune et d'ordonner la confiscation des produits saisis.

- Selon l'avocat de la défense, le prévenu Daouda DICKO reste un délinquant primaire car n'ayant jamais eu maille à partir avec la justice et que son client est loin d'être un recéleur. Il a demandé une application bienveillante de la loi, vu que son client s'est amendé. Á défaut d'une peine d'amende, il demande à ce que son client soit condamné à une peine assortie de sursis. L'avocat de la défense affirme que Daouda est un honnête citoyen et n'a jamais eu de problème avec la justice.
- **Le Tribunal d'instance de Mbour a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :**

- Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort : - Déclare la procédure régulière ; - Déclare Daouda DICKO coupable des délits de détention, circulation et de tentative de commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées sans permis ; - Le condamne à une peine de six (6) mois avec sursis ; - Ordonne la confiscation des objets saisis.

- **<u>Rencontre de dialogue et de sensibilisation au parquet de Mbour, Commissariats et au Eaux et forêts</u>**
- Le département juridique a effectué dans la journée du 22 juillet 2022 des rencontres de dialogue et de sensibilisation auprès du parquet du Tribunal de Grande Instance de Mbour, des juges du siège, du commissariat central de Mbour, du commissariat urbain de Saly et du Chef Secteur des eaux et forêts de Mbour. Ces différentes rencontres portaient sur six points : la présentation du réseau EAGLE, la criminalité faunique notamment ses enjeux et connexions, les législations internationale et nationale en matière faunique, les statistiques d'EAGLE Sénégal, la collaboration d'EAGLE avec les autres parties prenantes et enfin les perspectives et recommandations.
- A la suite des différentes présentations, des appréciations ont été données par chaque autorité rencontrée. Le substitut du Procureur a magnifié le travail qu'abat EAGLE et a été très content de la visite. Il dit qu'EAGLE ne se lasse jamais de faire des déplacements dans les parquets afin de sensibiliser les juridictions et qu'il connait bien EAGLE, d'ailleurs il a une fois parlé au téléphone à la coordonnatrice du projet ainsi que certains de nos juristes d'alors. Il dit qu'il reste entièrement à notre disposition pour toute dénonciation de cas de criminalité faunique à Mbour et que le parquet est prêt à collaborer à tout moment avec EAGLE.
- S'agissant du Commissaire central de Mbour, il était ravi de pouvoir accueillir EAGLE et se dit être conscient de la zone stratégique qu'est Mbour en matière de tourisme et de biens relatifs aux

espèces et à leurs dépouilles en tant qu'objet d'art. Et qu'à cet effet, il reste entièrement à notre disposition pour toute dénonciation de cas de criminalité faunique. Ainsi il propose une session de formation à Mbour pour une vulgarisation de la lutte contre la criminalité faunique, de favoriser le networking et de mettre en place un centre de formation pour permettre à certains agents de se spécialiser en matière de criminalité faunique.

- La cheffe secteur des eaux et forêts a été ravi de pouvoir connaitre les véritables fonctions d'EAGLE et est consciente des enjeux liés à la criminalité faunique et qu'à cet effet, elle reste entièrement à notre disposition pour toute dénonciation de criminalité faunique. Elle dit être consciente que Mbour reste une plaque tournante de certaines infractions et qu'ainsi son bureau reste ouvert à tout moment pour EAGLE. Elle a parlé de sa collaboration avec un de nos anciens juristes à l'AIBD qui d'après elle était très fructueuse.
- Le magistrat du siège rencontré dit que si les ONGS suivaient nos pas, beaucoup de problèmes allaient être résolus et que c'est très bien de faire des visites, vu que certains magistrats ne travaillent pas avec le code de la chasse. Il dit qu'il va prendre le contact de la coordonnatrice d'EAGLE afin de faire appel à nous chaque fois qu'il jugera nécessaire de recourir à notre expertise et enfin il dit qu'il va en parler au Président à son retour.

6. Formations

Indicateur

Nombre de formations dispensées	**04**
Unités formées	**Police, Eaux et Forêts et Douanes**
Nombre de personnes formées	**51**

- **Quatre formations ont été dispensées au Sénégal.**
  - Les formations portaient sur la Criminalité Faunique
  - Présentation du Réseau EAGLE
  - Présentation de l'ONG EAGLE et de ses objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique
  - Présentation du modèle EAGLE
  - Présentation de la Convention Cites, de la convention transnationale sur les crimes organisés
  - Présentation de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique
  - Présentation des produits de contrebandes
  - Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebandes

Tableau de répartition des formations effectuées au 3ème trimestre 2022

Structures formées	Type	Formateurs	Nombre de personnes	Lieu	Date
Brigade canine	Police Nationale	- Intervention - Instructeur Cynotechnique	06	Camp Abdou DIASSE	04 au 14 Juillet 2022
Officiers, Sous officiers et agents	Police et Eaux et forêts	- Intervention - Assistant de Coordination - Juriste EAGLE	16	Commissariat Spécial de Kidira	10 Août 2022
Officiers, Sous officiers et agents	Police, Douanes et Eaux et forêts	- Intervention - Assistant de Coordination - Juriste EAGLE	16	Commissariat Spécial de Karang	17 Août 2022
Officiers, Sous officiers et agents	Police, Douanes et Eaux et forêts	- Intervention - Assistant de Coordination - Juriste EAGLE	13	Commissariat Spécial de Keur Ayip	24 Août 2022

- **Du 04 au 14 juillet 2022**, il y a l'intervention d'un instructeur cynotechnique français organisée par EAGLE et financée conjointement par le SCAC ambassade de France et la Direction Générale de la Police Nationale. La formation portait sur l'éducation des 04 chiots offerts à la Direction Générale de la Police Nationale par EAGLE Sénégal et le renforcement de capacités des chiens renifleurs en ivoire/stupéfiant et en intervention des 03 chiens adultes.

- **Les 10, 17 et 24 Août 2022**, le Département Juridique a assisté à trois formations, à Kidira, Karang et Keur Ayib. Ces formations se sont déroulées avec la présence effective de quarante-cinq (45) participants composés des officiers et des sous-officiers de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières, de la Direction de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants, des Douanes et de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservations des Sols. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique.
- Les chefs de services ou leurs adjoints (Kidira, Karang et Keur Ayip) ont prononcé les mots d'ouverture. Ils ont tous eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage.
- Le département juridique a présenté différents modules.
- Cinq présentations ont été faites : la première portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. La deuxième présentation était axée sur le droit pénal faunique et la CITES qui est un passage en revue du code de la chasse, de la protection de la faune et de la convention de

Washington. La troisième était relative aux techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique. La quatrième portait sur les techniques de vérification des permis CITES. La dernière était relative à la présentation de la notification aux parties de la CITES portant procédure accélérée d'application de l'article XIII concernant le bois de rose en Afrique de l'ouest.

- Á la fin de chaque formation des certificats de formation ont été remis à chaque participant et un contrôle avec des chiens K9 d'ivoire d'éléphant et de stupéfiants de la Brigade d'Intervention Polyvalente de la police a été effectué au niveau de chaque frontière.

7. Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 57**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**43**	**14**

- La diffusion des cas de criminalité faunique dans la presse est très importante. En effet cette médiatisation permet une sensibilisation du grand public sur les efforts de lutte et une dissuasion à l'encontre des éventuels trafiquants.
- Au moins **57** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE dont au moins **43** pièces Internet, **14** pièces écrites. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note « *l'Observateur* » « *Enquête* », « *Le quotidien* », « *Walfadjri* », « *Libération* », « *L'As* », « *L'Enquête* », « *Directinfo* » et « *La tribune* » etc.
- **Quelques exemples de Presse internet :**

leral.net/Saisie-de

Accueil > Fait divers

Saisie de 19 bijoux en ivoire : Un trafiquant arrêté à Saly

Le trafic de faune sauvage perdure avec les délinquants qui ne sont pas à court d'imagination. Ce qui ne décourage point les acteurs qui luttent contre ce mal persistant. Ces derniers, appuyés par les Forces de défense et de sécurité, ont fait arrêter un trafiquant de nationalité malienne, qui tentait de vendre à Saly, 19 bijoux en ivoire d'éléphant. "Le Quotidien"

Rédigé par leral.net le Samedi 30 Juillet 2022 à 11:25 | | 0 commentaire(s) |

0 J'aime Tweet

Nouvel Arrivage GS GLOBAL BUSINESS sarl

seneweb

DÉPÊCHES Macky Sall Emplois des jeunes Guy Marius Sagna Revue de presse Ahmed Aidara

Tamba : Un trafiquant de viande de crocodile et de peaux de léopard envoyé en prison

La lutte engagée par le ministère de l'Environnement contre le trafic de peaux de léopard dans le Sénégal oriental continue de démontrer que cette zone géographique est un haut lieu de trafic. Le vendredi 23 septembre 2022, une nouvelle opération d'arrestation a été organisée

- **Quelques exemples de presse papier :**

Un trafiquant de viande de crocodile arrêté à Tambacounda

Les éléments du commissariat central de Tambacounda en collaboration avec la direction des parcs nationaux ont mis la main sur un braconnier. Le trafiquant a été pris en flagrant délit de possession, circulation et tentative de commercialisation de 2 peaux de léopards et de 2 peaux de crocodiles fraîchement braconnés. Avec l'appui du projet Eagle-Sénégal très engagé dans la lutte contre le trafic faunique en Afrique, le mis en cause a été arrêté et déféré devant le procureur. D'après l'Ong, les régions Est ont enregistré entre 2020 et 2022, la saisie de 25 peaux de léopard sénégalais ou parfois issus de la sous-région. Suffisant pour tirer la sonnette d'alerte sur ce fléau qui affecte notamment les populations de léopards en Afrique de l'Ouest.

Source H du 28 septembre 2022 Page 2

TRAFIC DE «BLOOD IVORY»

Un ressortissant malien arrêté à Saly

Mercredi dernier, une opération de trafic de faune sauvage a eu lieu en plein cœur de Saly. Les éléments de la Brigade de recherche du commissariat urbain de la station balnéaire, venus en appui à la direction des Eaux et Forêts, avec le soutien d'Eagle-Sénégal, ont procédé en milieu d'après-midi à l'interpellation en flagrant délit d'un présumé dealer d'ivoire de nationalité malienne qui tentait de vendre 19 bijoux en ivoire d'éléphant.

L'ivoire d'éléphant, intégralement protégé par la Convention de Washington (Cites) que le Sénégal a ratifiée, est classé au niveau «zéro tolérance commerce » par les Nations-unies.

Le mis en cause risque une lourde peine d'emprisonnement puisque le Code sénégalais de la chasse et de la faune punit de peines d'emprisonnement et d'amendes (A. L32), quiconque détient, circule ou commercialise des ivoires d'éléphant.

Ce trafic est aussi nommé «Blood Ivory » (l'ivoire du sang) car il existe des connexions dangereuses avec des groupes terroristes/rebelles très connus comme les Jenjaouids, la Lra, les Al Shabab (Al Qaida) qui financent en partie leurs actions sanglantes grâce aux revenus générés par la vente illégale d'ivoire d'éléphant.

Déjà, sur le continent africain, un éléphant meurt toutes les 15 minutes pour son ivoire. Un désastre pour la sauvegarde de l'espèce en Afrique, tandis que les éléphants asiatiques ont presque disparus pour les mêmes raisons.

D'après Eagle-Sénégal, la saisie de bijoux en ivoire sculpté révèle un réseau bien organisé de vente d'ivoire à Saly aux touristes qui en font la demande. Les pièces d'ivoire sont tendres et fraîchement sculptées, ce qui démontre que de des défenses d'ivoire d'éléphants sont encore régulièrement importées de la sous-région vers le Sénégal pour les besoins du trafic. Il est également constaté que les trafiquants débordent d'imagination pour tromper les agents des eaux et forêts et les policiers puisqu'ils maquillent l'ivoire à vendre.

Makhtar Fall

liberationquotidien@gmail.com

Journal Libération du 30 juillet 2022 Page 6

Criminalité faunique

Un Malien appréhendé avec de l'ivoire

Par S. SY

Une opération de trafic de faune sauvage a été menée à la station balnéaire de Saly, le mercredi 27 juillet 2022. En effet, les éléments de la Brigade de recherche du commissariat urbain de Saly, venus en appui à la direction des eaux et forêts, avec le soutien d'Eagle-Sénégal, ont procédé en milieu d'après-midi à l'interpellation en flagrant délit d'un présumé dealer d'ivoire de nationalité malienne qui tentait de vendre 19 bijoux en ivoire d'éléphant. Le mis en cause risque une lourde peine d'emprisonnement puisque le code sénégalais de la chasse et de la faune punit de peines d'emprisonnement et d'amendes (A. L32), quiconque détient, fait circuler ou commercialise de l'voire. Ce trafic est aussi nommé «Blood Ivory» (ivoire du sang) car il existe des connexions dangereuses avec des groupes terroristes/rebelles très connus comme les Jenjaouids, la LRA, les Al Shabab (Al Qaida) qui financent en partie leurs actions sanglantes grâce aux revenus générés par la vente illégale d'ivoire d'éléphant, indique un communiqué.

D'après Eagle-Sénégal, la saisie de bijoux en ivoire sculpté révèle un réseau bien organisé de vente d'ivoire à Saly aux touristes qui en font la demande. «*Les pièces d'ivoire sont tendres et fraîchement sculptées, ce qui démontre que des défenses d'ivoire d'éléphants sont encore régulièrement importées de la sous-région vers le Sénégal pour les besoins du trafic*», a informé le document. Il est également constaté que «*les trafiquants débordent d'imagination pour tromper les agents des Eaux et forêts et les policiers*» puisqu'ils maquillent l'ivoire à vendre.

www.emedia.sn

Journal Bes bi 30 juillet 2022 Page 4

8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		**19**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
05	**00**	**00**	**12**	**02**

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration, EAGLE Sénégal a procédé à des rencontres et réunions au 3ème trimestre 2022 :

En Juillet 2022

1. Le Directeur de l'OCTRIS ;
2. Le Service de Sécurité Intérieur de l'ambassade de France ;
3. AIRCOP ;
4. US FORESTRY ;
5. Le Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mbour ;
6. Un juge du Tribunal de Grande Instance de Mbour ;
7. Le Commissaire Central de Mbour ;
8. L'adjoint du Commissaire urbain de Saly ;
9. Le Chef Secteur des Eaux et Forêts de Mbour ;

En Août 2022

1. Le Commissaire principal du SSI de l'ambassade de France au Sénégal ;
2. Le commissaire de la PAF de Kidira ;
3. Le Commissaire de la PAF de Karang ;
4. Le Lieutenant en charge de la frontière de Keur Ayip ;

En Septembre 2022

1. Coordonnateur Régional Afrique de l'Ouest US FORESTRY ;
2. Coordonnateur local US FORESTRY ;
3. Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda ;
4. Un juge du Tribunal de Grande Instance de Mbour ;

5. Le Commandant du corps urbain de Tambacounda ;
6. Le Conservateur du Parc du Niokolo Koba ;

9. Conclusion

Le troisième trimestre de l'année 2022 a été marqué par une forte activité de sensibilisation par le biais de formation au niveau des zones stratégiques notamment les frontières de Kidira, Karang et Keur Ayip. A l'instar du deuxième trimestre, le troisième trimestre est marqué par deux opérations.

La première opération a été menée au mois de Juillet dans le département de Mbour à la suite d'une collaboration entre le Chef Secteur des Eaux et forêts de Mbour et le Commissariat Spécial de Saly.

La deuxième opération a été menée à Tambacounda en collaboration avec la Conservation du Parc du Niokolo Koba et le Commissariat Central de Tamba.

Le trafic de faune est assez divers et présente souvent un caractère transnational. Il faut savoir que la position stratégique du Sénégal à laquelle s'ajoute la faiblesse de sa législation faunique favorise le développement du trafic d'espèces. Le profil des trafiquants reste divers mais la majorité des trafiquants sont d'importance mineure et de nationalité sénégalaise.

Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. L'accord de partenariat entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en cours de mise en œuvre avec la collaboration des différents commissariats.

EAGLE SENEGAL entend poursuivre la même dynamique opérationnelle au dernier trimestre 2022, avec des opérations attendues sur le territoire national pour continuer à lutter contre la criminalité faunique au Sénégal.